

Sur motion de M. Sheard,—Ordonné qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner à cette Chambre la preuve, etc., faite devant la comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été soumises les pétitions en instance de divorce des bills suivants, viz:—

Bill B (No 29) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Millie Wettlaufer."

Bill C (No 32), du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur LeRoy Eastcott."

Ayant disposé de l'ordre pour les Bills Privés;

Le comité général sur le Bill (No 33), Loi concernant l'acquisition du réseau du Grand-Tronc de chemin de fer par Sa Majesté, reprend alors le cours de ses délibérations, et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Doherty propose,—Que la Chambre retourne aux Avis de Motions du Gouvernement; agréé.

M. Doherty propose alors, que la résolution suivante soit adoptée:—

Résolu, par le la Chambre des Communes, qu'il est expédient d'approuver et que le Parlement approuve effectivement le Traité de paix entre les puissances alliées et associées et l'Autriche, signé à Saint-Germain le dix septembre mil neuf cent dix-neuf, lequel Traité a été signé au nom de Sa Majesté, agissant pour le Canada, par les plénipotentiaires y nommés, et dont copie a été soumise au Parlement.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Sur motion de M. Doherty,—Ordonné qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a passé la dite résolution suivante:—

"Résolu, par le la Chambre des Communes, qu'il est expédient d'approuver et que le Parlement approuve effectivement le Traité de paix entre les puissances alliées et associées et l'Autriche, signé à Saint-Germain le dix septembre mil neuf cent dix-neuf, lequel Traité a été signé au nom de Sa Majesté, agissant pour le Canada, par les plénipotentiaires y nommés, et dont copie a été soumise au Parlement."

Et priant que Leurs Honneurs s'unissent à cette Chambre dans la dite résolution en remplissant l'espace en blanc avec les mots "Sénat et".

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 21), Loi concernant la Commission des blés du Canada.

Bill (No 28), Loi ayant pour objet de permettre temporairement l'importation, la fabrication et la vente de l'oléomargarine au Canada.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill suivant, pour lequel il demande le concours de la Chambre:—

Bill D (No 37) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Thimm."

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été soumise la pétition de Frank Thimm, demandant une loi de divorce, et les documents produits, avec prière qu'ils soient retournés au Sénat.

Le Bill (No 30), Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier, est lu la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le bill (No 31), Loi modifiant la Loi du Service civil, 1918, relativement au traitement de certains directeurs et directeurs adjoints de la Poste, est de nouveau considéré